



département  
Haute-Vienne

Pôle solidarité enfance  
Direction prévention protection de l'enfance

01/07/19

<b>Prestations servies aux enfants confiés aux assistants familiaux. Année 2019</b>		
<b>Indemnité d'entretien</b>		
Enfant de moins de 11 ans	<b>3,5 x le minimum garanti</b>	
Enfant de plus de 11 ans	<b>3,53 x le minimum garanti</b>	
<b>Argent de poche</b>		
Enfants de 6 à 9 ans. Versement à la famille d'accueil	<b>8 €</b>	
Enfants de 10 à 12 ans. Versement à la famille d'accueil	<b>16 €</b>	
Enfants de 13 à 14 ans. Versement à la famille d'accueil	<b>20 €</b>	
Enfants de 15 à 16 ans. Versement à la famille d'accueil ou virement dès 16 ans	<b>30 €</b>	
Enfants de 17 à 18 ans. Versement à la famille d'accueil ou virement	<b>40 €</b>	
<b>Allocation d'habillement</b>		
Enfants de 0 à 6 ans. Versement à la famille d'accueil	<b>40 €</b>	
Enfants de 7 à 9 ans. Versement à la famille d'accueil	<b>48 €</b>	
Enfants de 10 à 13 ans. Versement à la famille d'accueil	<b>50 €</b>	
Enfants de 14 à 18 ans. Versement à la famille d'accueil ou virement dès 16 ans	<b>60 €</b>	
<b>Allocation de rentrée scolaire</b>		
Primaire	<b>50 €</b>	
Collège	<b>120 €</b>	
Lycée	<b>140 €</b>	
<b>Cadeau de Noël</b>		
Prime	<b>53 €</b>	
<b>Prestations soumises à des conditions d'attribution</b>		
<b>Vacances et Loisirs</b>		
Séjour colonie et voyage scolaire le tarif n'est pas appliqué pour les jeunes souffrant de handicap	<b>580 €</b>	1 fois par an
Séjour vacances avec la famille d'accueil		
♦ en camping	<b>4 €/jour</b>	limité à 21 jours
♦ en location ou hôtel	<b>4,70 €/jour</b>	limité à 21 jours
Séjour accueil de loisirs sans hébergement	<b>3 €/jour</b>	limité à 21 jours
Licences sportives, loisirs	<b>80 €</b>	maximun
Equipements sportifs	<b>50 €</b>	maximun
<b>Vie quotidienne</b>		
Achat cyclomoteur	<b>450 €</b>	maximun
♦ brevet de sécurité routière (BSR)	<b>100 €</b>	maximun
♦ achat de casque	<b>100 €</b>	maximun
♦ première prime assurance	<b>200 €</b>	maximun
Achat de vélo	<b>120 €</b>	maximun
<b>Formation et scolarité</b>		
Equipements professionnels	<b>250 €</b>	maximun
Frais de restauration scolaire sur présentation de facture	<b>2 €</b>	au-delà de 2 €
Fournitures scolaires	<b>140 €</b>	maximun
<b>Santé</b>		
Achat de lunettes	<b>120 €</b>	forfait
Soins dentaires		sur devis
Soins orthodontie (prise en charge de la part non remboursée par la CMUC)		sur devis
Frais médicaux et pharmaceutiques (prise en charge de la part non remboursée par la CMUC)		sur prescription médicale
<b>Allocation diverse</b>		
Prime d'examen	<b>53 €</b>	Egalement versée aux jeunes en logement autonome